

Informations municipales

N° 246

RÉUNION DU JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 1^{er} décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CHALLET, légalement convoqué le 25 novembre en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Jérôme FERRON, Mme Alexandra GAUDET et M. Lionel DELAHOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Jérôme FERRON

Absent excusé : M. Pierre-Yves DUPUY

oooooooooooo

• Approbation du compte-rendu du 29/09/2016 :

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

• Prestations communales :

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs communaux seront les suivants :

Salle communale :

Suite aux augmentations régulières de l'électricité et du gaz, il est nécessaire de modifier les tarifs de location de la salle se situant en période de chauffage soit du 15 octobre au 30 avril.

- Habitants de Challet :

- Week-end (2 jours) 150 € du 1^{er} mai au 14 octobre
200 € du 15 octobre au 30 avril
- Journée en semaine 40 € du 1^{er} mai au 14 octobre
50 € du 15 octobre au 30 avril

Rappel : à partir de la troisième réservation, le tarif « hors commune » sera appliqué.

- Hors commune :

- Week-end (2 jours) 250 € du 1^{er} mai au 14 octobre
300 € du 15 octobre au 30 avril
- Journée en semaine 70 € du 1^{er} mai au 14 octobre
80 € du 15 octobre au 30 avril

Cimetière :

Pas de modification de tarif :

- Concession trentenaire	160 €
- Concession cinquantenaire	250 €
- Concession trentenaire pour caverne	150 €
- Plaque nominative pour le Jardin du Souvenir	20 €

Ces nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

• Fonds Départemental de Péréquation :

Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour présenter au Conseil Départemental une demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux et acquisitions d'investissements réalisés sur l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire d'établir la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

• Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAIC) :

La Commune envisage, pour l'année 2017, des travaux de restauration de l'église et un aménagement de sécurité pour la rue de la République. Ces travaux pouvant être subventionnés par le FDAIC, Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour présenter au Conseil Départemental un dossier de demande de FDAIC pour ces travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à présenter cette demande.

• Engagement de la commune dans la démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires :

Madame le Maire expose :

Considérant l'enjeu lié à la protection de la nappe de la craie captée localement : l'aire d'alimentation du captage B2 sur la commune de Berchères Saint Germain concerne le territoire communal ;

Considérant l'enjeu lié à la santé publique en limitant autant que faire se peut la manipulation des produits phytosanitaires par les agents communaux et leur présence dans l'environnement ;

Considérant l'intérêt de conserver des espaces sans pesticide pour la préservation de la biodiversité dans notre village ;

Considérant l'évolution prochaine de la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De signer la charte d'engagement « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages »
- De faire réaliser un audit de ses pratiques actuelles et un plan de désherbage qui permettra d'identifier différentes zones d'entretien et la manière de les gérer en réduisant progressivement l'usage des produits phytosanitaires,
- De confier à Chartres Métropole le montage financier et technique de cette opération (demandes de subventions, marché pour le choix d'un prestataire, suivi technique et financier...)
- De signer avec Chartres Métropole une convention de financement, permettant à l'agglomération d'engager les dépenses et de percevoir les recettes (financeurs et commune)
- D'accepter la prise en charge d'une partie du coût estimatif de l'opération qui ne devra pas dépasser le montant de 637 € HT
- D'autoriser le Maire à signer tout document et acte relatif à cette opération

Madame le Maire précise que l'employé communal est régulièrement inscrit et participe aux différentes réunions d'informations organisées à ce sujet.

- **Modifications statutaires de Chartres Métropole :**

Par délibération en date du 26 septembre 2016, Chartres métropole a approuvé la modification des statuts pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'article L.52165 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe à compter du 1er janvier 2017.

La loi NOTRe a apporté quelques modifications aux compétences obligatoires en les portant au nombre de 6 contre 4 précédemment et a également précisé le contenu de certaines d'entre-elles.

Ces modifications n'entraînent pas de modifications substantielles pour Chartres métropole puisque les nouvelles compétences obligatoires -collecte et traitement des déchets & aménagement et gestion des terrains des gens du voyage- étaient déjà exercées par Chartres métropole.

Concernant les compétences optionnelles, la compétence assainissement des eaux usées est modifiée pour devenir « assainissement ».

Enfin concernant les compétences supplémentaires, la compétence « gestion d'un équipement de production et de livraison de repas situé 113 rue de Sours à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés » est modifiée pour supprimer l'adresse de l'équipement, en raison de la construction de la nouvelle unité de production de repas à Gellainville. Les autres compétences restent inchangées.

Cette modification statutaire étant soumise au vote des communes à la majorité qualifiée dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT, il appartient au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts telle qu'adoptée par Chartres métropole par délibération en date du 26 septembre 2016.

- **Information concernant l'aménagement de sécurité rue de la République :**

La commission travaux s'est réunie suite au projet d'aménagement de sécurité proposé par l'entreprise Lusitano Ingenierie.

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal ce projet et note certaines remarques qui seront remontées au maître d'œuvre.

Une présentation du projet sera organisée prochainement pour les habitants de Challet.

COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

SIZA :

Une réunion est prévue le 8 décembre où sera abordée la dissolution du Syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

A 154 :

Rappel : L'enquête d'utilité publique se terminera le 10 janvier 2017. Les habitants de Challet peuvent s'exprimer sur ce sujet, un registre est à disposition en Mairie et sur le site internet :

<http://eure-et-loir.gouv.fr/Actualites/Annee-2016/Octobre/RN-154-Enquete-publique-Consultation-et-observations>.

Mise à disposition de l'Agent communal :

A sa demande, Monsieur NOS Thierry restera à disposition de la mairie de Dangers, deux jours par semaine, jusqu'au 31 mars 2017.

Concours Maisons Fleuries :

Madame le Maire présente les résultats du concours Maisons fleuries 2016 auquel 5 participantes s'étaient inscrites :

- 1^{er} prix des façades fleuries : Mme Colette RIMLINGER
- 1^{er} prix ex aequo des jardins fleuris : Mesdames Claudine JEROME et Monique BAUCHER

Toutes les participantes ont été chaleureusement remerciées lors d'une petite cérémonie de remise des prix et sont reparties avec des cartes cadeaux d'une jardinerie locale offerte par la Municipalité. Madame le Maire annonce la reconduction du concours pour l'année prochaine.

Réparations des routes :

Le Conseil Départemental a effectué une purge de chaussée. En effet des trous s'étaient formés rue de la République et rue André Huet.

Référent Vélo :

Afin de mettre à jour et d'avancer sur le projet de développement des pistes cyclables du territoire de l'Agglomération, Chartres Métropole souhaite qu'un « référent vélo » soit désigné sur chaque commune.

La municipalité demande aux personnes intéressées de se manifester le plus vite possible, auprès de la mairie.

Carte Nationale d'Identité :

Par courrier du 15 novembre 2016, le Préfet a annoncé que dans le cadre de la modernisation des procédures, les demandes de Carte Nationale d'Identité seront saisies directement via les dispositifs de recueil des passeports dont sont équipées 18 communes du département d'Eure-et-Loir. La liste des mairies sera disponible sur le site internet de la mairie de Challet.

Carte SESAME :

La carte de transport « SESAME » à tarif réduit est établie par le service commercial Filibus après instruction d'un dossier auprès du CCAS ou de la commune de résidence du demandeur. Les modalités d'attribution sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la mairie de Challet.

RAPPEL

Inscriptions sur la liste électorale :

Il est possible de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre 2016. Une permanence aura lieu de 10h à 12h le samedi 31 décembre.

Les jeunes de 18 ans qui se sont présentés en mairie pour leur recensement militaire sont automatiquement inscrits.

Fin de séance : 21 heures 55

